

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTOISE**  
**VILLE D'OSNY**

---

ARRETE PERMANENT n°066/2023/VOI

OBJET : Limitation de tonnage dans les voies de la Ville d'Osny

---

**Le Maire d'OSNY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-1 à 4 et L 2211-1, L2212-2 relatifs aux pouvoirs du Maire

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R 411-4, R411-8, R413-1, R413-3,

**VU** l'arrêté du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes

**VU** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

**Considérant** le caractère éminemment résidentiel de la Ville d'Osny, la présence de nombreux établissements sensibles (crèches, écoles, collège, lycée, équipements sportifs, résidences pour personnes âgées) et que des axes de contournement externes adaptés existent,

**Considérant** que la circulation des poids lourds de plus de 19T créée, compte tenu des caractéristiques du tissu urbain, des risques importants pour la sécurité des usagers de la voirie, en particulier les cyclistes et les piétons,

**Considérant** la configuration étroite de certaines voies, rues et impasses,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

La circulation de transit est interdite à tout véhicule dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 19 Tonnes, dans toutes les voies et rues situées dans la commune d'Osny.

**ARTICLE 2 :**

La circulation de transit est interdite à tout véhicule dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 Tonnes, dans toutes les voies et rues citées en annexe 1.

**ARTICLE 3 :**

La circulation de transit est interdite à tout véhicule dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 1,5 Tonnes, dans toutes les voies et rues citées en annexe 3 et 4.

**ARTICLE 4 :**

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules affectés aux transports en commun, aux véhicules de secours et d'urgence, aux véhicules ayant pour origine ou destination la commune (livraisons, déménagements, réalisation de chantiers ), aux véhicules et engins d'activités agricoles localisées dans la commune, aux véhicules des services publics et d'une manière générale aux véhicules d'intérêt public.

**ARTICLE 5 :**

L'ensemble de la signalisation des voies des annexes 1 et 3 sera réalisé par les services municipaux.

**ARTICLE 6 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux. Les sanctions applicables sont définies dans les articles R413-14 et R413-14.1 du Code de la route. Si nécessaire, les procès verbaux de l'infraction seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :**

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 7 avril 2023



Jean-Michel LEVESQUE,

Maire

## ANNEXE 1

### Voies à tonnage limité à 3,5 T

Rues toutes nature	Voirie Chemin	Gestion chaussée
Abreuvoir ( chemin de l')	impasse	CD95
Acacias (allée des)	impasse	Ville
Alno (rue Roger)	rue	Ville
Artistes ( rond point des )	rd pt	CACP
Aubépines (rue des)	rue	ASL de la GROUE
Bach (rue Jean-Sébastien)	rue	Ville
Barnard (rue Christiaan)	rue	Ville
Beethoven (allée)	impasse	Ville
Bellevue (rue de)	rue	ASL de la GROUE
Béquette (sente de la)	impasse	Ville
Bichat (rue Xavier)	rue	Ville
Bizet (rue Georges)	rue	Ville
Bleuets (rue des)	rue	ASL Lot. De la Gare
Bois (rue des)	rue	ASL Lot. De la Gare
Briand (rue Aristide)	rue	Ville
Bruyères (avenue des)	rue	ASL Le Moulinard
Camus (rue Albert)	impasse	ASL de la GROUE
Cèdre (rue du)	impasse	Ville
Cergy (rue de)	rue	Ville-CACP
César (chaussée Jules) de av.Siaule à r.de la Ravinière	rue	Ville-CACP
Cezanne (rue Paul)	rue	Ville
Charcot (rue du Docteur)	rue	Ville
Charmes (rue des) du n° 14 au n° 18	rue	ville
Charpentier (rue Marc-Antoine)	impasse	ville
Clos de Chars (rue du)	impasse	ville
Chars (rue de)	rue	ville
Chataigners (rue des)	rue	ASL Lot. De la Gare
Chateaubriand (rue)	rue	Ville
Chopin (rue Frédéric)	rue	Ville
Clos du Plateau (rue du)	rue	Ville
Clos fleuri (rue du)	impasse	Ville
Colonne (chemin de la)	rue	Ville
Commerces (rue des)	rue	Ville
Côtes Bizières (chemin des)	impasse	Ville
Cytises (rue des)	impasse	Ville
Demi lieue Guyon (chemin de la)	rue	Ville
Donatello (impasse)	impasse	Ville
Doumer (rue Paul)	rue	Ville
Dunant (rue Henri)	rue	Ville
Eglantiers (rue des)	impasse	Ville
Eglise (rue de l')	rue	Ville
Epiais (rue d')	impasse	Ville
Escalier (rue de l')	impasse	Ville
Est (rue de l')	rue	ASL Lot. De la Gare
Falaise (rue de la)	impasse	Ville

Farroux (rue Charles)	rue	Ville
Fleming (rue Alexander)	rue	Ville
Fleurance (rue de)	rue	Ville
Friche (rue de la)	impasse	ASL de la GROUE
Gauguin (allée Paul)	impasse	Ville
Geny (rue de)	rue	Ville
Geny (impasse de)	impasse	Ville
Génicourt (rue de)	rue	Ville
Grand moulin (rue du)	rue	Ville
Hayettes (impasse des)	impasse	ASL de la GROUE
Jaurès (rue Jean)	rue	ASL de la GROUE
Joliot Curie (rue)	rue	Ville
Laennec (rue du Docteur)	rue	ASL de la GROUE
Larosa (Rue Jean)	rue	Ville
Le Titien (impasse)	impasse	ASL de la GROUE
Leborgne (rue Jean)	rue	ASL Lot. De la Gare
Lechaugette (rue Henri)	rue	Ville
Léon (rue Christian)	rue	Ville
Livilliers (rue de)	rue	Ville
Marines (rue de)	rue	Ville
Matisse (allée Henri)	impasse	Ville
Monet (rue Claude)	rue	Ville
Montgeroult (chemin de)	rue	Ville
Montgeroult (rue de)	rue	ville
Moscou (rue de)	rue	ASL de la GROUE
Moulinard (avenue du)	rue	ASL Le Moulinard
Moulinard (avenue du) accès au Gymnase	impasse	ASL Le Moulinard
Mozart (rue Wolfgang Amadeus)	rue	Ville
Muette (avenue de la)	impasse	ASL de la MUETTE
Muguet (rue du)	impasse	ASL de la GROUE
Ouest (rue de l')	rue	ASL Lot. De la Gare
Paré (rue Ambroise)	rue	Ville
Pascal (rue Blaise)	rue	Ville
Pasteur (rue)	rue	CACP
Péri (impasse Gabriel)	impasse	Ville
Petit Robinson (rue du)	rue	ASL de la GROUE
Pissaro (rue Camille)	rue	ASL de la GROUE
Plantes (rue des)	rue	Ville
Plateau des bruyères (rue du)	impasse	ASL Le Moulinard
Poirier Charles Guerin (rue du chemin du)	rue	Ville
Prevert (rue Jacques)	rue	Ville
Puiseux (rue de) de r.de Cergy à rue A.Briand	rue	Ville
Ravinière (rue de la)	rue	Ville
Rembrandt (rue)	rue	Ville
Renoir (rue Auguste)	rue	Ville
Reservoir (rue du)	rue	ASL de la GROUE
Robinet (rue)	rue	Ville
Roth (rue Paul)	rue	Ville
Saint-Denis (sente)	rue	Ville

Saint-Jean (rue)	voirie	Ville
Satie (allée Erik)	impasse	Ville
Schweitzer (rue du Docteur)	impasse	ASL de la GROUE
Serre (rue de la)	impasse	Ville
Siaule (avenue de la)	rue	Ville
Stade (rue du)	rue	Ville S-Riverains N
Strauss (rue Richard)	rue	Ville
Thornley (rue William)	rue	Ville
Trousseau (rue Armand)	rue	Ville
Tulipes (rue des)	rue	ASL Lot. De la Gare
Van Gogh (rue Vincent)	voirie	Ville
Vauvarois (rue du)	rue	Ville
Verlaine (rue Paul)	rue	Ville
Victor (rue Paul Emile)	rue	Ville
Villon (allée François)	impasse	Ville
Viosne (avenue de la)	impasse	ASL de la MUETTE
Voltigeurs (rue des)	rue	Ville



### ANNEXE 3

#### Voies à tonnage limité à 1,5 T

Rues toutes nature	Voirie Chemin	Gestion chaussée
Fontaine (sente de la)	impasse	Ville
Busagny (chemin de)	impasse	Ville
Descamps (Allée Maurice)	impasse	Ville
Eglise (rue de l')	impasse	Ville
Hayettes (impasse des)	impasse	CD95
Mesanges (allée des)	impasse	Ville
Panama ( rue de )-Chelin du Réal à Immarmont	impasse	Ville
Patis (rue des) - n° 24 à 34	impasse	Ville
Patis ( résidence des )	impasse	EPAVN Cergy-Pontoise
Postillon (impasse du)	impasse	Ville
Promenoir (rue du)	impasse	CACP
Ravinière (bord de la)	impasse	Ville
Ravinière (colline de la)	impasse	Ville
Ravinière ( rue des coteaux de la )	impasse	Ville
Ravinière (côtes de la)	impasse	Ville
Ravinière (crête de la)	impasse	Ville
Ravinière (pente de la)	impasse	Ville
Ravinière (plateau de la)	impasse	Ville
Ravinière (terrasses de la)	impasse	Ville
Ravinière ( val de la )	impasse	Ville
Ravinière (versants de la)	impasse	Ville
Relais (sente des) - Chemin du Réal	impasse	Ville
Robine (sente de la)	impasse	Ville
Schubert (allée Frantz)	impasse	Ville
Sisley (allée Alfred)	impasse	Ville
Toulouse-Lautrec (allée)	impasse	Ville
Weiller (allée Lazare)	impasse	Ville
Zola (allée Emile)	impasse	Ville



## ANNEXE 4

### Voies privées à tonnage limité à 1,5T

Rues toutes nature	Voirie Chemin	Statut
Anémones (allée des)	allée	privé
Artistes (square des)	parking	privé
Aulnes (rue des)	impasse	privé
Bougainvilliers (rue des)	rue	privé
Bouvreuils (impasse des)	impasse	privé
Camus (rue Albert)	impasse	privé
Capucines ( impasse des )	impasse	privé
Carnelles (impasse des)	impasse	privé
Cerisiers (allée des)	impasse	privé
Charmes (rue des) du n° 1 au n° 13	rue	privé
Colibris (impasse des)	impasse	privé
Coquelicots (allée des)	allée	privé
Dahlias (allée des)	impasse	privé
Daubigny (allée)	impasse	privé
Fougères (allée des)	impasse	privé
Fraternité (rue de la)	impasse	privé
Friche (chemin de la)	impasse	privé
Glaïeuls (allée des)	allée	privé
Hibiscus (rue des)	impasse	privé
Hirondelles (allée des)	allée	privé
Hugo (allée Victor)	impasse	privé
Iris (impasse des)	impasse	privé
Iles (impasse des)	impasse	privé
Jardin de la motte (rue du)	impasse	privé
Jasmins (allée des)	impasse	privé
Jonquilles (allée des)	allée	privé
Kalanchoés (rue des)	rue	privé
Lamartine (impasse)	impasse	privé
Lilas (chemin des)	voirie	privé
Marais (allée des)	impasse	privé
Marais du Missipipi( chemin du )	impasse	privé
Marguerites (allée des)	allée	privé
Mimosas (allée des)	impasse	privé
Montée (rue de la)	rue	privé
Moulins (allée des)	impasse	privé
Muette (village de la)	impasse	privé
Muguet (rue du) du n° 7 au n° 11	impasse	privé
Myosotis (allée des)	allée	privé
Narcisses (allée des)	allée	privé
Œillets (allée des)	allée	privé
Orchidées (rue des)	rue	privé
Pacifique (rue du)	rue	privé
Palétuviers (rue des)	rue	privé
Passiflores (rue des)	rue	privé

Pivoines (allée des)	impasse	privé
Pleyel (allée Ignaz)	impasse	privé
Primevères (allée des)	impasse	privé
Quatre vents (impasse des)	impasse	privé
Roses (rue des)	voirie	privé
Vallée (rue de la)	rue	privé
Vauvarois (résidence du)	rue	privé
Violettes (allée des)	allée	privé